

ÉLECTIONS : CE QU'IL FAUT CHANGER !

- **Il faut en finir avec les candidatures sur sigle.**
- **Nous voulons un scrutin de liste à la proportionnelle.**
À titre de comparaison, c'est comme s'il vous était demandé de voter sur sigle politique aux élections présidentielles et non pour un candidat !
- **La liste électorale doit prendre en compte :**
 - tous les salariés des TPE ayant travaillé dans l'année précédant le scrutin et non seulement le dernier mois de l'année, afin de prendre en compte tous les salariés saisonniers compris.
 - tous les salariés des entreprises ayant moins de 11 équivalents temps plein.
- **Les adresses des salariés** qui ne reçoivent pas leurs éléments de vote doivent être recherchées.
- **Une plateforme téléphonique de correction** des adresses, de rectification doit être ouverte à tous, dès le départ, afin de pouvoir également répondre aux questions posées.
- **Les corrections concernant les inscriptions doivent se faire sur une plus longue période.**
- **Le gouvernement doit prendre toutes les mesures nécessaires afin de favoriser l'expression des salariés des TPE :**
communication sur les enjeux, débats dans les médias, mise à disposition via les préfets des panneaux électoraux...



#8
1^{er} semestre 2017

LE BULLETIN

SALARIÉ-E-S DES TRÈS PETITES ENTREPRISES

la
cgt

www.tpe.cgt.fr

**25,12 % LA CGT 1^{RE} ORGANISATION SYNDICALE
INTERPROFESSIONNELLE NATIONALE**

Nous saluons tous les salariés qui ont participé aux élections professionnelles des très petites entreprises (- de 11 salariés) malgré l'ensemble des difficultés constatées.

CGT et Salariés des TPE, continuons d'échanger ensemble sur la nécessité de participer, de voter, de comprendre pour connaître nos droits encore trop souvent méconnus d'un grand nombre (conditions de travail, salaires...).

MERCI À TOUS CEUX QUI ONT PLACÉ LA CGT 1^{RE} ORGANISATION SYNDICALE INTERPROFESSIONNELLE NATIONALE POUR L'ENSEMBLE DES TPE (ARTISANAT, PROFESSIONS LIBÉRALES, PETITS COMMERCE, PETITES INDUSTRIES, PETITES ASSOCIATIONS, SECTEURS SANS CONVENTIONS COLLECTIVES, ...), CEUX QUI PAR LEUR VOTE ONT CHOISI DE LÉGITIMER LE SYNDICALISME CGT QUI PROPOSE, CONTESTE, REVENDIQUE, LUTTE ET NÉGOCIE !

Cette satisfaction concernant les résultats ne peut gommer l'amateurisme dont ont fait preuve le gouvernement et les services du Ministère du Travail tout au long du processus électoral. Ils portent la responsabilité du faible taux de participation des salariés à l'élection. Aucune communication digne de ce nom n'a été organisée dans les médias afin d'informer les 4 millions 600 salariés concernés, les sensibiliser aux enjeux exceptionnels et favoriser leur expression.

Par ailleurs c'est avec la plus grande véhémence que nous dénonçons le report des élections durant la période des fêtes de fin d'année ! Le choix de permettre la participation de listes syndicales, pourtant dans l'incapacité de représenter les salariés dans les commissions paritaires qui vont se mettre en place, démontre que la prise en compte de l'expression des salariés des TPE sur leurs besoins et leurs revendications, intéressent peu le gouvernement!



LES SALARIÉS ONT APPORTÉ LA MEILLEURE DES RÉPONSES, PLAÇANT EN TÊTE -ET DE LOIN- LA CGT AVEC 25,12 % DES VOIX DEVANT LA CFDT À 15,44 %.

CETTE RÉPONSE CONFÈRE À LA CGT DE GRANDES RESPONSABILITÉS, FORTE DE CE RÉSULTAT ELLE RÉAFFIRME SON ENGAGEMENT AUPRÈS DES 4,6 MILLIONS DE SALARIÉS DES TPE POUR, AVEC EUX, EXIGER DES AVANCÉES RÉELLES EN MATIÈRE SOCIALE. ELLE MESURE LES EFFORTS DE DÉPLOIEMENT À RÉALISER POUR TOUJOURS MIEUX LES REPRÉSENTER.

Par ce document nous nous engageons à être disponibles pour, ensemble, créer nos syndicats de salariés des TPE et mettre en place, avec vous des lieux d'accueil, d'information sur les droits, de formation et de solidarité. Nous voulons vous donner plus de place encore dans le syndicalisme CGT, le syndicalisme de tous les salariés.

Nos représentants CGT qui siégeront dans les commissions paritaires régionales des TPE s'engagent à vous rencontrer tout au long des quatre années de mandat pour vous faire des comptes rendus de mandat, vous faire connaître les travaux de ces commissions paritaires et, avec vous, décider de nos interventions à partir de vos revendications.

COMMISSION PARITAIRE REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE

10 représentants des organisations syndicales représentatives au niveau régional siégeront dans ces commissions avec 10 employeurs. Ils travailleront sur l'information des salariés et des employeurs, les questions de formations, d'emploi, de travail, de conditions de travail, de santé au travail, d'égalité professionnelle, de médiation, d'aide au dialogue social dans les entreprises, de propositions en matière d'activités sociales et culturelles, ... les représentants CGT seront désignés proportionnellement aux résultats régionaux des élections TPE, dans le respect de la parité.

COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET ASSISTANTES MATERNELLES

ces commissions se mettront en place à l'automne prochain. Elles ont un petit peu plus de prérogatives qu'énumérées pour les CPRI : 2 représentants CGT siégeront dans chaque commission régionale (1 pour les particuliers employeurs et 1 pour les assistantes maternelles) avec prise en compte de la question des activités sociales culturelles et sportives.

COMMISSION PARITAIRE REGIONALE DE L'ARTISANAT

des commissions qui existent déjà et vont poursuivre leurs activités engagées depuis plusieurs années (plus de missions qu'énuméré précédemment pour les CPRI) avec mise en place de référents syndicaux artisanat afin d'anticiper la conflictualité dans les entreprises par une meilleure connaissance du droit. 3 titulaires et 1 suppléant CGT y siégeront, principalement issus de l'Artisanat, dans le respect de la parité.

COMMISSION PARITAIRE REGIONALE DES PROFESSION LIBÉRALES

des commissions qui se construiront après l'extension de l'accord dialogue social de ce secteur et comporteront 2 titulaires et 1 suppléant CGT par région. Les prérogatives prévues par cet accord sont aussi plus nombreuses que pour les CPRI.